



**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle ordinaire
tenue le vendredi 8 novembre 2019, à 11 h 45, à la salle 1334, pavillon La Laurentienne**

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À midi, le président suppléant de l'assemblée, Yves LACOUTURE, constate que le quorum est atteint et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Yves LACOUTURE invite Alain A. VIAU, secrétaire, à présenter l'ordre du jour.

Proposition VIAU – VALLIÈRES (AG 2019-11-08_01)

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour du 8 novembre 2019.

1. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2018
 - Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018
4. Suites aux procès-verbaux
 - Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2018
 - Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018
5. Rapport annuel 2018-2019 du Comité exécutif | Approbation
6. Perspectives pour l'année 2019-2020 | Information
7. États financiers
 - Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL | Réception
 - États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 | Adoption
 - États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 | Adoption
 - États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 | Adoption
8. Élections : rapport sur les mises en candidature
 - Président.e de l'Assemblée générale du SPUL
un poste | vote à main levée
 - Président.e suppléant.e de l'Assemblée générale du SPUL
un poste | vote à main levée

- Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL
trois postes de membre | vote à main levée
9. Information du président et questions des membres
 10. Affaires nouvelles
 11. Levée de l'assemblée

Yves LACOUTURE invite les membres présents à amender l'ordre du jour, s'ils le souhaitent.

Aucune modification n'est demandée.

Yves LACOUTURE invite les membres à adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2018

Proposition VIAU – NIQUETTE (AG 2019-11-08_02)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 16 novembre 2018.

Le président de l'assemblée soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée.

Alain A. VIAU, secrétaire, indique que des corrections mineures ont été portées à son attention et qu'elles seront ajoutées au procès-verbal.

Le président de l'assemblée invite les membres à adopter le procès-verbal du 16 novembre 2018, tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018

Proposition VIAU – CARREAU (AG 2019-11-08_03)

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du jeudi 13 décembre 2018.

Le président de l'assemblée soumet le procès-verbal à l'examen de l'assemblée.

Alain A. VIAU, secrétaire, indique que des corrections mineures ont été portées à son attention et qu'elles seront ajoutées au procès-verbal.

Le président de l'assemblée invite les membres à adopter le procès-verbal du 13 décembre 2018, tel que modifié.

Adopté à la majorité

4. SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX

Assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2018

Le président du SPUL, John G. KINGMA, fait part à l'assemblée des suites au procès-verbal.

Les personnes élues sont entrées en fonction.

En lien avec la participation à l'Assemblée générale, il a été souligné, dans le courriel de convocation à la présente séance, que l'Assemblée générale du SPUL est une instance décisionnelle des membres du SPUL et qu'il s'agit de l'occasion de prendre connaissance des réalisations, des états financiers et des projets à venir du syndicat.

Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2018

Le président du SPUL fait part à l'assemblée des suites au procès-verbal.

L'affiliation du SPUL à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a été adoptée à 91 % par les membres du SPUL en décembre 2018. En février 2019, le Conseil fédéral de la FQPPU entérinait l'adhésion du SPUL et, depuis mai 2019, le SPUL est officiellement membre de la FQPPU puisqu'il siège au Comité exécutif par la nomination de John G. KINGMA, à titre de conseiller.

5. RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF | APPROBATION

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_04)

Que l'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2018-2019.

Yves LACOUTURE invite John G. KINGMA à présenter le rapport annuel du Comité exécutif.

John G. KINGMA présente le rapport annuel en soulignant certains éléments.

Cette année encore, outre la gestion courante de nos relations de travail, plusieurs dossiers ont gardé les officiers syndicaux et le personnel du SPUL fort occupés.

Liberté universitaire

Un premier Forum syndical sur la liberté universitaire a été organisé par le SPUL à l'Université Laval, le 27 septembre 2019, avec la collaboration de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et la FQPPU. Plusieurs collègues d'ici et provenant de l'extérieur y ont participé.

Un SPULTIN spécial a été réalisé sur le forum. John G. KINGMA invite les membres à le consulter sur le site Internet du SPUL.

Projet de Règlement sur le droit d'auteur

Les travaux se poursuivent avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et l'Employeur.

ACPPU

Plusieurs représentants du SPUL ont participé aux diverses activités de l'ACPPU.

Bourses de leadership et développement durable du SPUL

Le SPUL s'associe depuis plusieurs années au programme de Bourses de leadership et développement durable de l'Université Laval. Ces bourses reconnaissent la réussite dans une variété de secteurs d'activité des étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. Lors de la cérémonie de remise de bourses du 26 novembre 2018, le SPUL a accordé 130 000 \$, lequel argent provient de l'application d'une mécanique de la convention collective concernant les primes de professeur.e.s.

La révision des Statuts du SPUL

Les travaux de révision se poursuivent. Les trois premiers chapitres ont été adoptés par le Comité exécutif et le Conseil syndical.

La lettre d'entente sur le plancher d'emploi

À la suite de la lettre d'entente, 72 nouveaux postes ont été créés. Le calcul du plancher d'emploi sera vérifié le 3 février 2020.

Régime de retraite

Le régime se porte bien.

Régime des assurances collectives

Le nouveau contrat avec Croix Bleue Medavie est en voie d'être finalisé. L'existence du compte de gestion santé (CGS) est rappelée. Une somme de 300 \$ est mise à la disposition de toutes les personnes admissibles au régime des assurances collectives par l'entremise du CGS, créé spécialement à cet effet, dû à la bonne situation financière du régime.

À la suite d'une question afin d'obtenir plus d'informations sur la procédure à suivre afin de se prévaloir de ce montant, il a été indiqué qu'une présentation de la procédure à suivre serait transmise sous peu aux membres du SPUL.

John G. KINGMA mentionne que le CGS est un compte qui existe dans d'autres organisations.

Comité d'application de la convention collective (CACC)

Plus de 450 consultations ont été reçues cette année; la tendance est à la hausse. John G. KINGMA indique que le nombre de griefs est également en forte croissance et que leur règlement prend de plus en plus de temps. Ces délais contribuent à maintenir des collègues dans des situations difficiles et parfois souffrantes.

John G. KINGMA met en garde les collègues qui envisagent de s'investir dans des postes administratifs au sein de l'Université. Il suggère, avant d'accepter des fonctions dans l'administration, qu'elles ou qu'ils se questionnent à savoir comment l'Employeur protégera leurs droits à l'égard de la permanence conférée aux professeur.e.s de carrière. Un précédent indique qu'actuellement l'Employeur se considère désormais en droit de congédier un.e professeur.e occupant des fonctions administratives sans que cette personne ait le droit de retrouver son poste de professeur.e et de bénéficier du soutien du syndicat pour protéger ses droits. Le président a rassuré les participant.e.s à l'effet que le SPUL défendra toujours ses membres et leurs droits, dans le respect de la convention collective dûment négociée et signée par l'Employeur et le Syndicat.

Divers comités du SPUL

Chacun des comités du SPUL a fait un travail important tout au long de l'année. La participation de leurs membres est grandement appréciée. Leur collaboration fut nécessaire à la réalisation du rapport annuel du Comité exécutif.

Une question est posée sur l'avancement du dossier des professeur.e.s sous octroi (PSO) en lien avec le fait que la Faculté de médecine a seulement bénéficié de trois postes de professeur.e.s, malgré les départs à la retraite non remplacés des chercheur.e.s et des professeur.e.s.

John G. KINGMA, lui-même ancien PSO, souligne que ce dossier demeure très important et continue donc d'être une préoccupation pour le SPUL. Un Comité-conseil a été mis en place pour discuter de pistes de solutions afin de rendre moins contraignant le processus menant à la permanence. Le comité a recommandé de revenir à la clause 3.3.01 de la convention collective qui permet l'engagement d'une ou d'un PSO à l'aide d'autres sources de financement. Cette clause avait été suspendue en 2017 lors de la dernière négociation de la convention collective. John G. KINGMA indique que le montant total des subventions reçues à l'Université Laval est d'environ 460 millions de dollars. Cette somme a permis à l'Université Laval de se hisser au 7^e rang des universités canadiennes en termes de subventions de recherche. Les PSO contribuent significativement à ce rayonnement de l'Université. De fait, les PSO qui se retrouvent principalement en médecine ne sont pas indissociables de l'acquisition de substantielles subventions qui, du coup, permettent à l'administration de l'Université de se hisser à un tel rang.

Une question est posée afin de savoir si les PSO sont inclus dans le plancher d'emploi.

John G. KINGMA y répond par l'affirmative puisqu'elles et ils font partie du certificat d'accréditation du SPUL.

Yves LACOUTURE invite les membres à approuver le rapport annuel 2018-2019 du Comité exécutif.

Approuvé à l'unanimité

6. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019-2020 – INFORMATION

Yves LACOUTURE invite John G. KINGMA à présenter les perspectives pour l'année 2019-2020.

Négociation de la convention collective SPUL/UL 2020-20XX

Notre convention collective venant à échéance le 31 mai 2020, la prochaine année en sera une de préparation à la négociation. Le Comité exécutif a d'ailleurs amorcé la tournée des facultés en collaboration avec Louise BRISSON, présidente du Comité d'application de la convention collective, et Louis-Philippe LAMPRON, professeur à la Faculté de droit. À ce jour, six facultés sur seize ont été visitées afin d'entendre les préoccupations et suggestions des membres en vue de la préparation du projet de convention collective. À la mi-décembre toutes les facultés auront été visitées. Le Comité exécutif ainsi que le prochain Comité de négociation, qui sera mis en place au printemps 2020, pourront alors être bien outillés pour travailler dans l'intérêt de tous les membres du SPUL.

Négociation de la convention collective SPUL/AESPUL 2019-20XX

La négociation qui était prévue au cours de l'automne 2019 a dû être reportée en raison d'un congé d'invalidité d'une des adjointes administratives.

Gestion des assurances collectives

La gestion des assurances collectives continuera d'être une préoccupation pour la prochaine année, particulièrement dans le contexte de la prochaine convention collective 2020-20XX. Une attention particulière sera accordée afin de bonifier le régime selon les fonds disponibles.

Pérennité du régime de retraite RRPPUL

La pérennité de notre régime de retraite demeure une priorité pour la prochaine année. Des décisions seront prises dans l'année en cours afin de permettre la poursuite de la mission de notre régime (en grande partie par la révision de la Politique de placement du RRPPUL).

Projet de révision des Statuts du SPUL

Les travaux afin de réviser les Statuts du SPUL se poursuivent. Les trois premiers chapitres de la nouvelle mouture des Statuts ont été adoptés par les membres du Comité exécutif et du Conseil syndical.

45^e anniversaire du SPUL

Le 9 décembre prochain, les 45 ans du SPUL seront soulignés lors d'un 5 à 7 auquel seront conviés tous les membres du SPUL. Dans le cadre de cet événement, le 25^e numéro du SPUL-lien, entièrement consacré à cet anniversaire, sera lancé. Des entrevues vidéo avec des collègues qui ont marqué la vie du SPUL seront également diffusées pour immortaliser ce moment de notre histoire.

Remerciements aux membres

John G. KINGMA remercie chaleureusement tous les collègues pour leur participation bien appréciée à l'Assemblée générale. Il remercie également tous ceux et celles qui consacrent temps et énergie à la défense de nos droits et de nos intérêts. Cette généreuse participation est à la base du bon fonctionnement du SPUL.

Questions

Un membre demande si une stratégie de négociation est prévue pour soutenir le processus de la prochaine négociation de la convention collective.

John G. KINGMA indique qu'une des stratégies est la tournée de toutes les facultés. Cette démarche permettra d'écouter les membres, d'identifier les points jugés importants pour la négociation et de rallier les troupes. À la fin de la tournée, un rapport sera présenté aux membres pour information et pour contribuer à leur mobilisation. De plus, la création de capsules vidéo sur l'histoire du SPUL mettant en exergue le fait que les acquis d'aujourd'hui proviennent du passé démontrera l'importance de leur préservation et de leur défense. D'où, d'ailleurs, une forte mobilisation des membres du SPUL est essentielle.

Le même membre demande si nous pourrions penser à mettre en place un groupe de réflexion composé de professeur.e.s possédant l'expertise en la matière.

John G. KINGMA prend bonne note de la suggestion.

7. ÉTATS FINANCIERS

Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL | Réception

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_05)

Que l'Assemblée générale reçoive le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Yves LACOUTURE invite la trésorière, Margot KASZAP, à présenter le rapport.

Margot KASZAP présente le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, qui s'est réuni le 23 août 2019.

Aucune question n'étant soulevée, Yves LACOUTURE invite les membres à adopter la proposition de réception du rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 | Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_06)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2018-2019 du SPUL.

Le président suppléant de l'assemblée invite la trésorière à présenter les principaux aspects des états financiers du SPUL pour l'année 2018-2019.

Margot KASZAP présente les états financiers 2018-2019 du SPUL.

Aucune question n'étant soulevée, Yves LACOUTURE invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du SPUL pour l'année 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 | Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_07)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2017-2018 du CGAC.

Le président de l'assemblée invite la trésorière à présenter l'information au sujet des états financiers du CGAC pour l'année 2017-2018.

Margot KASZAP présente les états financiers.

Yves LACOUTURE invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du CGAC pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du CGAC du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 | Adoption

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_08)

Que l'Assemblée générale adopte les états financiers 2018-2019 du CGAC.

Le président de l'assemblée invite la trésorière à présenter l'information au sujet des états financiers du CGAC pour l'année 2018-2019.

Margot KASZAP présente les états financiers.

Yves LACOUTURE invite les membres à adopter la proposition d'adoption des états financiers du CGAC pour l'année 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

8. ÉLECTIONS

Selon le Guide de procédure, le président et le secrétaire de l'assemblée, en l'occurrence Yves LACOUTURE et Alain A. VIAU, sont désignés respectivement comme président et secrétaire d'élection.

Yves LACOUTURE invite Alain A. VIAU à faire rapport aux membres de l'Assemblée générale du contexte et de la procédure suivie pour les mises en candidature.

Alain A. VIAU fait rapport :

- Le 21 octobre 2019, le Comité exécutif a envoyé un courriel d'appel de mises en candidature à tous les membres du SPUL;
- Cet appel concernait cinq postes au sein de la présidence de l'Assemblée générale et du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL;
- En date du 29 octobre 2019, le Comité exécutif a reçu quatre candidatures qui seront présentées aujourd'hui.

Le rapport sur les mises en candidature étant terminé, Yves LACOUTURE cède la présidence à Yvan LEANZA pour la durée de l'élection de la présidente ou du président de l'Assemblée générale du SPUL. Yves LACOUTURE se retire.

Yvan LEANZA ouvre une période de mises en candidature.

PRÉSIDENT.E DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019-2020

un poste | vote à main levée

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_09)

La candidature d'Yves LACOUTURE (École de psychologie) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'au point « Élections » lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020-2021.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Yvan LEANZA clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Yves LACOUTURE est élu à l'unanimité

Yvan LEANZA rend la présidence de l'assemblée à Yves LACOUTURE.

PRÉSIDENT.E SUPPLÉANT.E DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019-2020

un poste | vote à main levée

Alain A. VIAU précise qu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste.

Le président de l'assemblée, Yves LACOUTURE, ouvre une période de mises en candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature.

Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL 2019-2020

trois postes de membre | vote à main levée

1^{ER} POSTE DE MEMBRE

Yves LACOUTURE ouvre une période de mises en candidature pour le premier poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_10)

La candidature de Bruno BOURASSA (Fondements et pratiques en éducation) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Bruno BOURASSA est élu à l'unanimité

2^E POSTE DE MEMBRE

Yves LACOUTURE ouvre une période de mises en candidature pour le deuxième poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_11)

La candidature de Marc DESGAGNÉ (Faculté de pharmacie) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Marc DESGAGNÉ est élu à l'unanimité

3^E POSTE DE MEMBRE

Yves LACOUTURE ouvre une période de mises en candidature pour le troisième poste.

Le Comité exécutif propose : (AG 2019-11-08_12)

La candidature de Jean TURGEON (Faculté de droit) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un an.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président de la séance clôt la période de mises en candidature et appelle le vote.

Jean TURGEON est élu à l'unanimité

9. INFORMATION DU PRÉSIDENT ET QUESTIONS DES MEMBRES

Yves LACOUTURE invite John G. KINGMA à prendre la parole.

Caisse de défense de l'ACPPU

Un montant de 32 millions de dollars est disponible dans le fonds de la Caisse de défense de l'ACPPU pour soutenir ses membres à travers le pays dans leur action syndicale.

Bourses de leadership et de développement durable du SPUL

L'équivalent de 171 000 \$ sera distribué, au nom du SPUL, en bourses à des étudiant·e·s de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, lors de la cérémonie de remise des bourses, le 25 novembre prochain, à laquelle Alain A. VIAU assistera. Ce montant provient des taxes sur les primes à l'emploi et du grief sur les conditions d'après mandat des administrateurs sortants.

Espace des professeur.e.s

Le projet de la Maison des professeur.e.s n'a pas pu se concrétiser, il s'est plutôt transformé en projet d'Espace des professeur.e.s. Le SPUL a transmis à l'Employeur, en juin dernier, un projet d'agrandissement de ses locaux actuels expliquant les besoins en termes d'espaces. Aucun accusé de réception ni suivi n'ont été reçus à cette date, et ce, malgré un courriel de rappel du SPUL acheminé en septembre.

Questions

Un membre demande si le SPUL prendra position ou s'il a déjà pris position face aux modifications touchant l'immigration du Programme expérience québécoise (PEQ).

John G. KINGMA répond que le SPUL a pris position par l'intermédiaire de la FQPPU qui a publié un communiqué de presse à cet effet.

Un membre souligne que le montant offert pour les bourses de leadership et de développement durable du SPUL est élevé. Il s'agit d'une excellente cause, cependant cette situation soulève un possible questionnement sur l'influence des primes attribuées par l'Employeur et l'embauche de nouvelles et nouveaux professeurs.

John G. KINGMA informe les membres que l'Employeur a le droit d'attribuer des primes jusqu'à concurrence de trois millions de dollars au total. Ce montant maximal n'est cependant pas atteint.

Une membre indique qu'elle n'a reçu aucune réponse à la suite d'envoi de courriels à l'administration de l'Université, ni même d'accusé de réception.

John G. KINGMA indique que cette situation est également vécue par le SPUL.

Un membre souligne que l'Employeur est tenu au civisme et que ceci est conventionné. Il suggère qu'un grief soit fait en ce sens.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été soulevé.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposition RIGAUX-BRICMONT – LAGACÉ (AG 2019-11-08_13)

Que la séance soit levée.

La séance est levée à 13 h 45.

Alain A. VIAU, Ph. D.
Secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
Yves LACOUTURE, Ph. D.
Président des assemblées
Le 6 novembre 2020